

**MC FUNDS**

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)**

**Forme sociale : Société par actions simplifiée (SAS)**

**Siège social : 33, avenue de l'Opéra, 75002 - PARIS**

**RCS Paris 878 987 262**

**RAPPORT ANNUEL DES COMPTES CLOS LE 29 DECEMBRE 2023**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU  
22 MAI 2024**

**ORGANE DE DIRECTION**

**Présidente**

- MONTAIGNE CAPITAL SAS,  
Représentée par Monsieur Pierre WILLOT, Président

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

représenté par Monsieur Amaury Couplez  
63 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE

**SOCIETE DE GESTION**

**MONTAIGNE CAPITAL**

33 avenue de l'Opéra 75002 PARIS

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET DE VALORISATION PAR  
DÉLÉGATION**

**CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT**

4, rue gaillon 75002 PARIS

**ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE**

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**

6 avenue de Provence 75009 Paris

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### **MC MODERE**

L'objectif de gestion de cet OPCVM est de réaliser de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion fixes supérieure à celle de l'€STER Capitalisé + 2.5 % / an en investissant dans toutes classes d'actifs et tout type d'instrument financier de manière à diversifier les sources d'exposition au risque du compartiment.

Le style de gestion mis en œuvre est discrétionnaire, sur la base des caractéristiques intrinsèques des classes d'actifs et des véhicules d'investissement et ne tient pas compte de la composition de l'indicateur de référence. Le compartiment met en place une stratégie qui se décompose en deux temps. Dans un premier temps, le poids de chaque classe d'actifs est choisi de manière discrétionnaire par la société de gestion, sur la base de ses propres analyses dans un but de diversification des sources d'exposition aux risques du compartiment.

Les analyses de la société de gestion se baseront par exemple sur les critères suivants : niveau de valorisation de la classe d'actifs, perspectives, exposition historique au risque, etc. Puis, au sein de chaque classe d'actif, la société de gestion sélectionne de manière discrétionnaire le ou les véhicules qui lui semblent les plus adaptés pour investir en direct dans des actions ou obligations cotées sur des places de marché de pays réglementés ou organisés de l'EEE, ou sur les marchés réglementés hors EEE ou reconnus en France, y compris des pays émergents, sur toutes capitalisations et sur tous les secteurs, ou via des, OPCVM et FIA, Trackers et ETF cotés sur les marchés réglementés des pays reconnus ou via des contrats financiers à terme. La sélection des véhicules d'investissement cherchera à optimiser le coût de l'investissement, la représentativité des véhicules pour la classe d'actif, et la possibilité de surperformance des véhicules d'investissement par rapport à la classe d'actif. Les sources de performance du compartiment sont donc à trois niveaux :

- Choix des classes d'actif dans l'allocation globale du portefeuille (en tenant compte des contraintes de gestion et réglementaires) : actions, obligations,
- Choix des véhicules pour implémenter l'allocation choisie ; et
- Performance des véhicules choisis

Ces investissements permettent au gérant de diminuer l'exposition aux marchés actions du compartiment en cas d'anticipation de la baisse des marchés actions.

L'OPC s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0-30% sur les marchés actions de toutes zones géographiques, y compris les pays émergents (dans la limite de 10%), de tous les secteurs (y compris des sociétés foncières dans la limite de 30%) et de toutes tailles de capitalisation (dans la limite de 10%) à travers (i) des titres cotés sur la place des marchés de pays reconnus ou (ii) à travers des OPC.
- De 40-100% en instruments de taux, du secteur public ou privé, de toute zone géographique, y compris de pays émergents (dans la limite de 15%) de toutes notations y compris spéculatifs ou non noté par la société de gestion ou les agences de notations (dans la limite de 20%) y compris des

obligations convertibles, y compris des produits monétaires (dans la limite de 10%) à travers (i) des titres cotés sur la place des marchés de pays reconnus ou (ii) à travers des OPC.

- De 0-50% au risque de change

- De 0-25% aux marchés de pays émergents

- De 0-30% aux autres classes d'actifs via des OPC, y compris aux marchés des matières premières dans la limite de 10% de l'actif net.

Le cumul de l'exposition aux actions, de l'exposition actions issue des obligations convertibles, de l'exposition aux matières premières et aux obligations spéculatives à haut rendement ne pourra dépasser 40 % de l'actif net. Le compartiment pourra également, intervenir sur contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque actions et de couverture du risque de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille. Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en OPC (y compris ETF ou tracker).

Indicateur de référence : L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indiciel, la stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence. Cet indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

### **MC LEADERS REACTIFS**

L'objectif de gestion de la SICAV est de surperformer le MSCI

World 100% Hedged to EUR (<MXWOHEUR>) couvert en euros sur la période d'investissement recommandée, tout en investissant dans des sociétés qui, selon les analyses quantitatives et qualitatives menées par la société de gestion, cherchent à limiter leur impact sur le changement climatique.

Le style de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice, sur la base des caractéristiques intrinsèques des sociétés, le choix des valeurs étant fondé sur une analyse qualitative des titres de l'univers d'investissement. Le compartiment est géré activement. Le compartiment investit dans les actions de grandes entreprises mondiales, leaders sur leur marché ou en position avantageuse pour le devenir. L'empreinte carbone de ces entreprises est par ailleurs analysée de sorte à détenir un portefeuille positionné sur des entreprises qui cherchent, directement ou indirectement, à réduire leur impact sur le changement climatique.

Une approche de type « Best-in-class » par secteur est privilégiée. Le processus de sélection des titres s'effectue en quatre étapes : Un filtre quantitatif « carbone », secteur par secteur, qui exclut au minimum 40 % de l'univers d'investissement ; l'identification des entreprises leaders dans leur activité ; une analyse financière ; une analyse fondamentale approfondie, incluant une revue carbone qualitative. Les données « carbone » d'une entreprise (émissions effectives et évitées) n'étant pas toujours disponibles, l'analyse de ces éléments peut être limitée, tout particulièrement pour les secteurs non carbo-intensifs. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 90 % à 100 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations dont : de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents, de 0% à 10% aux marchés des actions de petites capitalisations (définies comme présentant une capitalisation boursière inférieure à 1Mds€).
- De 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :
- De 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs / en titres High Yield, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important,
- De 0 % à 10 % en instruments de taux non notés,
- De 0 % à 10 % en instruments de taux de pays émergents,
- De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 100 % de l'actif net.

- De 0% à 40 % de l'actif net au risque de change ; Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture au risque de change, ainsi que les titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change. Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.

Indicateur de référence : L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indiciel, la stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence. Cet indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

### **MC LEADERS DURABLES**

L'objectif de gestion de la SICAV est de surperformer le MSCI

World 100% Hedged to EUR (<MXWOHEUR>) couvert en euros sur la période d'investissement recommandée, tout en investissant dans des sociétés qui, selon les analyses quantitatives et qualitatives menées par la société de gestion, cherchent à limiter leur impact sur le changement climatique.

Le style de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice, sur la base des caractéristiques intrinsèques des sociétés, le choix des valeurs étant fondé sur une analyse qualitative des titres de l'univers d'investissement. Le compartiment est géré activement. Le compartiment investit dans les actions de grandes entreprises mondiales, leaders sur leur marché ou en position avantageuse pour le devenir. L'empreinte carbone de ces entreprises est par ailleurs analysée de sorte à détenir un portefeuille positionné sur des entreprises qui cherchent, directement ou indirectement, à réduire leur impact sur le changement climatique.

Une approche de type « Best-in-class » par secteur est privilégiée. Le processus de sélection des titres s'effectue en quatre étapes : Un filtre quantitatif « carbone », secteur par secteur, qui exclut au minimum 40 % de l'univers d'investissement ; l'identification des entreprises leaders dans leur activité ; une analyse financière ; une analyse fondamentale approfondie, incluant une revue carbone qualitative. Les données « carbone » d'une entreprise (émissions effectives et évitées) n'étant pas toujours disponibles, l'analyse de ces éléments peut être limitée, tout particulièrement pour les

secteurs non carbo-intensifs. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 90 % à 100 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations dont : de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents, de 0% à 10% aux marchés des actions de petites capitalisations (définies comme présentant une capitalisation boursière inférieure à 1Mds€).
- De 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :
- De 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs / en titres High Yield, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important,
- De 0 % à 10 % en instruments de taux non notés,
- De 0 % à 10 % en instruments de taux de pays émergents,
- De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

Le cumul de l'exposition actions résultant des actions et de l'exposition actions issue des obligations convertibles ne pourra dépasser 100 % de l'actif net.

- De 0% à 40 % de l'actif net au risque de change ; Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture au risque de change, ainsi que les titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change. Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.

Indicateur de référence : L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indiciel, la stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence. Cet indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

## **ORDRE DE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

1. Rapport de gestion du Président et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 12 2023 – Quitus au Président
2. Examen et approbation des comptes annuels - Affectation des sommes distribuables
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes
4. Pouvoirs

## RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, conformément aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêté au 29 décembre 2023.

### I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

#### 1. Politique de Gestion

#### COMPARTIMENT MC MODERE

#### MODIFICATIONS SURVENUES EN 2023 SUR LE COMPARTIMENT

Absorption du fonds « MC CAPITALISATION » le 09/06/2023.

#### PERFORMANCE 2023

**+ 4,52%**

#### COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 a marqué un rebond significatif des marchés financiers, soutenu par l'amorce d'un ralentissement de l'inflation alimentant des discours plus accommodants des Banques centrales, et la résilience des principaux indicateurs économiques des pays développés. Néanmoins, des incertitudes persistent quant au redémarrage de l'économie chinoise, qui tarde à se concrétiser.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2023, l'indice EuroStoxx 50 Net, représentatif des marchés actions européens, a progressé de +19,2 %, tandis que les marchés actions américains, mesurés par le S&P 500 Net, ont enregistré une croissance de +24,2 %, portés par le rebond des grandes valeurs technologiques. De même, les pays émergents ont enregistré une hausse de +7,0 %. L'indice obligataire iBOXX Corporate a également affiché une progression de +8,2 %.

Le fonds MC Modéré a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion fixes supérieure à celle de l'€STER capitalisé + 2,5 % par an, en investissant dans toutes les classes d'actifs. Cependant, le fonds a réalisé une performance de +4,52 %, en sous-performance par rapport à son indicateur de référence qui a clôturé l'année 2023 à +5,90 %.

En termes de mouvements, fidèle à sa politique d'investissement, le fonds est resté exposé toute l'année aux différentes classes d'actifs dans des proportions relativement similaires. Les trackers Vaneck EUR GOV DIV 1-10 ETF, ISHR EURO GOV 1.5-10.5Y ETF et AMUNDI PRIME US CORP ont été renforcés dans le portefeuille afin de profiter de la baisse des taux. A contrario, nous avons allégé les trackers ISHR EURO GOV 3-5Y ETF et LYXOR FLOATING NOTE USD ETF ayant une moindre sensibilité aux taux. Le fonds a principalement été impacté positivement par le SPDR EUR CORP et le ISHR EURO CORPORATE EX FIN. ETF et négativement par le BNP ENERGY & METAL ETF.

Traitement des actifs non liquides : non concerné

Calcul des effets de levier : méthode de l'engagement

#### **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE**

Non concerné.

#### **OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES**

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice, et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

#### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

Montaigne Capital détaille sur son site internet : [www.montaigne-capital.com](http://www.montaigne-capital.com), sa politique de gestion des critères ESG

La stratégie mise en œuvre au sein du compartiment MC Modéré est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). A ce titre, aucune approche extra-financière n'est retenue et il n'est pas tenu compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Sans les mettre en avant dans sa communication, Montaigne Capital intègre toutefois dans ses analyses et réflexions, les critères ESG suivants :

- Le pourcentage de femmes au conseil d'administration de la société
- Le pourcentage de candidats indépendants au conseil d'administration de la société
- L'existence de critères ESG dans la rémunération variable du management de la société-
- Le pourcentage de femmes dans l'effectif de la société.
- 

Ces éléments sont matérialisés dans une fiche de scoring de valeur, générée pour chaque investissement projeté. Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps

Liste des fonds gérés par Montaigne Capital au 31/12/2023 qui prennent en compte simultanément et de manière formelle les critères ESG dans leur processus de gestion : MC Leaders Durables et MC Leaders Réactifs, qui représentent 11% des encours de la Société de Gestion.

La société, et les fonds qu'elle gère, n'adhèrent à aucune charte ou aucun label sur la prise en compte des critères ESG

#### **COMPARTIMENT MC LEADERS REACTIFS**

#### **MODIFICATIONS SURVENUES EN 2023 SUR LE COMPARTIMENT**

Néant

## **PERFORMANCE 2023**

**+ 11,96 %**

## **COMMENTAIRE DE GESTION**

L'année 2023 a marqué un rebond significatif des marchés financiers, soutenu par l'amorce d'un ralentissement de l'inflation alimentant des discours plus accommodants des Banques centrales, et la résilience des principaux indicateurs économiques des pays développés. Néanmoins, des incertitudes persistent quant au redémarrage de l'économie chinoise, qui tarde à se concrétiser.

MC Leaders Réactifs est un fonds nourricier du compartiment MC Leaders Durables, couvert partiellement au marché actions, dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure à +4 % annualisés sur la durée de placement recommandée. Le fonds enregistre en 2023 une performance de +11,96 %.

Nos valeurs du secteur technologique et de la santé, telles que Palo Alto Networks, Alphabet, Adobe, Microsoft et Novo Nordisk, nous ont permis de réaliser de solides plus-values. Par ailleurs, nous avons initié et renforcé nos positions sur des sociétés dont le potentiel de croissance nous semblait fort, telles que Neste, Salesforce, Danone ou ThermoFisher. A contrario, nous avons allégé ou liquidé nos positions dans Abbott, Colgate-Palmolive, Kering Newmont et Rockwell Automation. Enfin, les couvertures de change partielles ont pesé sur la performance du fonds en raison du renforcement du dollar américain. Le niveau de couverture aux indices actions est de 34,3% à fin décembre.

Traitement des actifs non liquides : non concerné

Calcul des effets de levier : méthode de l'engagement

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE**

Non concerné.

## **OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET CESSIIONS TEMPORAIRES DE TITRES**

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice, et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

## **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

Montaigne Capital détaille sur son site internet : [www.montaigne-capital.com](http://www.montaigne-capital.com), sa politique de gestion des critères ESG

Des critères extra financiers sont utilisés dans le processus d'investissement du compartiment MC Leaders Durables. Ceux-ci sont de différents types :

- Des éléments quantitatifs : les émissions brutes de carbone des sociétés (scope 1, 2 et 3 si disponible), leur évolution dans le temps, les émissions évitées<sup>1</sup> des sociétés grâce à pratiques positives en matière d'empreinte carbone pour les secteurs carbo-intensifs ; le tout ramené à leur capitalisation boursière, chiffre d'affaires, génération de trésorerie ou autre métrique appropriée.
- Des éléments qualitatifs : la transparence des sociétés sur leurs émissions, leur positionnement public sur le sujet, leur éventuel plan de réduction d'émission, les actions positives qu'elles ont pu entreprendre dans le passé et leurs perspectives futures sur le sujet.

Une note méthodologique est disponible sur le site de la société de gestion pour expliquer plus précisément la manière dont ces critères extra-financiers sont pris en compte dans le processus d'investissement du compartiment. Des données complémentaires pourront être utilisées en fonction de l'amélioration de leur disponibilité si la société de gestion l'estime pertinent au regard de l'objectif du compartiment.

L'analyse extra-financière décrite dans le processus de sélection des titres est appliquée aux actions de grande capitalisation mondiales des pays développés (« l'univers d'investissement »). La première étape du processus de sélection des titres élimine au moins 40 % de l'univers d'investissement. Cette analyse quantitative carbone couvre au moins 90 % de l'univers d'investissement et de l'actif net du portefeuille.

Les controverses et des notations ESG généralistes développées par des tiers sont par ailleurs prises en compte par la société de gestion de façon discrétionnaire.

Certaines limitations (liste non exhaustive) liées aux critères extra-financiers sont à noter dans le processus d'investissement :

- Certaines données d'émission de gaz à effet de serre ne sont pas publiées par les sociétés et sont donc basées sur des estimations ;
- Les émissions de type « scope 3 » ou les émissions évitées prises en compte dans le premier filtre quantitatif ne sont disponibles que pour les secteurs dits « carbo-intensifs », représentant environ 40 % de l'univers. Ces entreprises carbo-intensives représentent environ 70 % des émissions scope 1 & 2 de l'univers d'investissement.

Le portefeuille actions du compartiment est construit selon les analyses financières et extra-financière sur un nombre restreint de sociétés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Ce compartiment est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il implémente une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement précité, en mettant en œuvre des caractéristiques environnementales. Toutefois, il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, même s'il n'est pas exclu que le compartiment puisse réaliser des investissements sous-jacents qui le font. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte lesdits critères. L'alignement du compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est ainsi pas calculé.

En agissant conformément aux dispositions de sa stratégie d'investissement, la Société de Gestion tient compte de ce risque dans son processus de décision.

**Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8 paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **MC LEADERS REACTIFS**  
 Identifiant d'entité juridique : **969500UHV8SUDGTFJC35**

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**                        **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 74,9 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le produit financier investit dans des sociétés qui, selon notre analyse, cherchent à limiter leur impact sur le changement climatique. Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par la politique ESG du produit financier telles que :

- **Environnemental** : stratégie environnementale, consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau, émission de déchets, pollution ;
- **Social** : conditions de travail, gestion des ressources humaines, limitation des inégalités hommes / femmes.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du produit financier sont les suivants :

<b>2023</b>	<u>Score</u>		<u>Taux de couverture</u>	
	MCLD	Univers	MCLD	Univers
Sociétés "Leadership" CDP <sup>1</sup>	60%	40%	100%	100%
Emissions CO2 induites (scope 1 à 3) <sup>2</sup>	869	2 223	100%	100%
Emissions CO2 évitées (scope 1 à 3) <sup>3</sup>	293	162	54%	46%
Pourcentage de femme dans les salariés	38%	36%	100%	94%
Rotation annuelle des employés	9%	6%	61%	44%
Bonus des dirigeants indexés sur des critères ESG	64%	50%	100%	100%
Séparation des fonctions de Président et de DG	67%	67%	100%	100%
Note sur l'indépendance du Conseil (de 0 à 2)	1,7	1,5	100%	100%
Score ESG Montaigne Capital	59	49	100%	100%
Trajectoire en température <sup>4</sup>	2,0°C	3,5°C		

Notes :

<sup>1</sup> Entreprises notées A et A - par le Carbon Disclosure Project (CDP)

<sup>2</sup> Emissions de carbone estimées (en tonnes – C4F) directes des sociétés (scope 1), indirectes (scope 2) et incluant fournisseurs et clients (scope 3) par million d'euros de chiffre d'affaires

<sup>3</sup> Emissions de carbone théoriques (en tonnes – C4F) qui auraient été rejetées si l'entreprise n'avait pas activement agi pour réduire ses émissions (scope 1 à 3) par million d'euros de chiffre d'affaires

<sup>4</sup> Méthodologie de calcul développée par le cabinet spécialisé Carbone 4 Finance (C4F)

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

<b>2022</b>	<u>Score</u>		<u>Taux de couverture</u>	
	MCLD	Univers	MCLD	Univers
Sociétés "Leadership" CDP <sup>1</sup>	61%	39%	100%	100%
Emissions CO2 induites (scope 1 à 3) <sup>2</sup>	836	2 223	100%	100%
Emissions CO2 évitées (scope 1 à 3) <sup>3</sup>	381	162	100%	100%
Pourcentage de femme dans les salariés	36%	36%	99%	91%
Rotation annuelle des employés	8%	6%	57%	41%
Bonus des dirigeants indexés sur des critères ESG	62%	50%	100%	100%
Séparation des fonctions de Président et de DG	58%	64%	100%	100%
Note sur l'indépendance du Conseil (de 0 à 2)	1,7	1,8	100%	100%
Score ESG Montaigne Capital	57	49	100%	100%
Trajectoire en température <sup>4</sup>	2,0°C	3,5°C		

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable (ce produit n'a pas d'objectif d'investissements durables)

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Tous les investissements sont examinés à l'aune de filtres de controverses afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail. Plus précisément, les investissements sont filtrés en excluant les sociétés ayant les controverses jugés les plus graves à l'encontre des normes énoncées précédemment.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PIN (principales incidences négatives) obligatoires et des 2 PAI facultatifs a contribué à la réalisation d'une fiche climat synthétisant l'ensemble des informations extra-financières et permettant d'indiquer si la société analysée est durable ou non.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Lors de l'évaluation du caractère « durable », les émetteurs ne respectant pas les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies et ayant des controverses / anomalies jugés sévères sont exclus de l'univers d'investissement.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est réalisée à travers l'intégration des indicateurs au sein de nos analyses extra-financières des sociétés :

- Les émissions carbone (scope 1-2-3), les plans de réduction d'émissions des émetteurs ;
- Le suivi des controverses ;
- Le suivi des objectifs clés avec les réalisations effectuées ;
- Le suivi des Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
- Le suivi des principales incidences négatives.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
THERMO FISHER (XNYS)	Santé	4,27%	Etats Unis
DANONE (XPAR)	Biens de Consommation de	3,97%	France
SALESFORCE.COM (XYNS)	Technologies de l'Information	3,03%	Etats Unis
NESTE OYJ (XHEL)	Energie	2,94%	Finlande
STRYKER CORP (XNYS)	Santé	2,81%	Etats Unis
SCHNEIDER ELECTR (XPAR)	Industrie	2,19%	France
METTLER-TOLEDO (XNYS)	Santé	2,09%	Etats Unis
LONDON STOCK EX (XLON)	Finance	1,99%	Grande Bretagne
UNION PAC CORP (XNYS)	Industrie	1,60%	Etats Unis
WABTEC CORP (XNYS)	Industrie	1,50%	Etats Unis
PERNOD RICARD SA (XPAR)	Biens de Consommation de	1,47%	France

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre



ORSTED A/S (XCSE)	Services aux Collectivités	1,11%	Danemark
INFINEON TECH (XETR)	Technologies de l'Information	1,09%	Allemagne
BECTON DICKINSON (XNYS)	Santé	1,07%	Etats Unis
OREAL (XPAR)	Biens de Consommation de	1,01%	France

Note : principaux investissements de MC Leaders Durables, fonds maître du produit financier

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

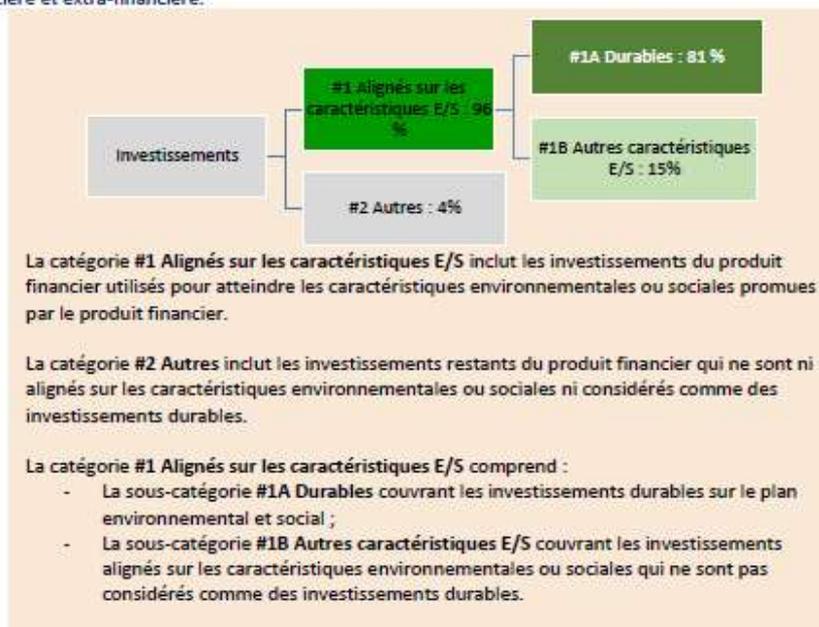
Au 30 décembre 2023, le fonds a investi 96% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 81% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables.

#### Quelle était l'allocation des actifs ?

Le processus de gestion du produit financier est constitué de plusieurs étapes successives :

- La première identifie les valeurs de l'Univers d'investissement qui sont alignées sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier ;
- La seconde impose des critères additionnels de taille de capitalisation, de positionnement sectoriel, de gouvernance, d'avantages compétitifs et de suivi des controverses ESG ;
- La troisième analyse la pérennité des résultats financier de l'entreprise, à travers le prisme de sa génération de cash-flow.

Les entreprises ayant passé ces trois étapes sont qualifiées de Durables (21 % de l'Univers d'investissement à fin 2023). La sélection des investissements se fait ensuite selon une analyse qualitative financière et extra-financière.



#### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2023

Secteurs	% d'actifs
Industrie	23,8 %
Santé	19,8 %
Technologies de l'Information	18,8 %
Biens de consommation de Base	14,0 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Services aux Collectivités	4,9 %
Services de Communication	3,5 %
Matériaux	2,9 %
Energie	2,7 %
Consommation Discrétionnaire	2,4 %
Finance	2,0 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

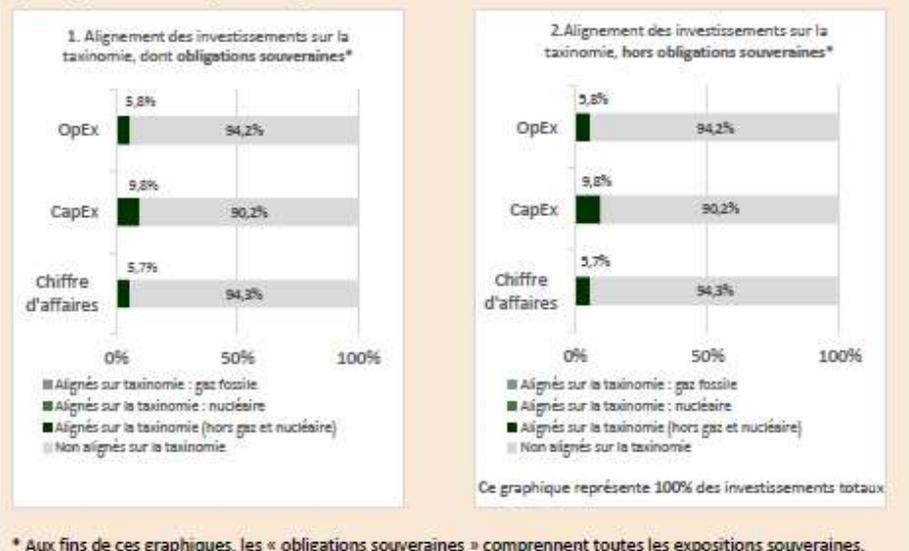
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup>?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Note : pour le moment, seules les sociétés européennes publient leur alignement sur la taxinomie. Ainsi, les sociétés non européennes sont supposées être alignées à 10%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ? 0%.
- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement aligné sur la taxinomie a évolué à la baisse en raison du manque d'informations disponibles lors de la réalisation du reporting.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables du produit financier n'ont pas d'objectifs environnementaux définis.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables ayant un objectif environnemental et les investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » inclut les liquidités, les instruments financiers détenus à titre de couverture ainsi que les entreprises ne franchissant pas la première étape du processus d'investissement. Au 31/12/2023, 100% des sociétés en portefeuille franchissaient cette étape, et ce poste n'était donc composé que de liquidités détenues à titre accessoire et d'instruments de couverture du risque de change.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus de gestion du produit financier permet d'améliorer les caractéristiques environnementales et/ou sociales de par sa construction : seul 21 % de l'Univers d'investissement est identifié comme étant durable.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## **COMPARTIMENT MC LEADERS DURABLES**

### **MODIFICATIONS SURVENUES EN 2023 SUR LE COMPARTIMENT :**

Néant

### **PERFORMANCE 2023**

- Part IC : + 18,93 %
- Part NC : + 19,88 %

### **COMMENTAIRE DE GESTION**

L'année 2023 a marqué un rebond significatif des marchés financiers, soutenu par l'amorce d'un ralentissement de l'inflation alimentant des discours plus accommodants des Banques centrales, et la résilience des principaux indicateurs économiques des pays développés. Néanmoins, des incertitudes persistent quant au redémarrage de l'économie chinoise, qui tarde à se concrétiser.

Fidèles à notre stratégie « Best-in-Class », nous avons choisi d'investir dans plusieurs sociétés exemplaires en termes d'émissions de carbone et bénéficiant d'une génération de free cash-flow solide et durable. De plus, la stratégie de gestion du fonds intègre des critères financiers d'analyse fondamentale et des critères extra-financiers principalement liés à la transition énergétique. L'indicateur de référence du fonds (MSCI World EUR Hedged net) termine l'année à +20,96 %. Le fonds, quant à lui, sous-performe légèrement à +19,69 % sur la période.

Nos valeurs du secteur technologique et de la santé, telles que Palo Alto Networks, Alphabet, Adobe, Microsoft et Novo Nordisk, nous ont permis de réaliser de solides plus-values. Par ailleurs, nous avons initié et renforcé nos positions sur des sociétés dont le potentiel de croissance nous semblait fort, telles que Neste, Salesforce, Danone ou ThermoFisher. A contrario, nous avons allégé ou liquidé nos positions dans Abbott, Colgate-Palmolive, Kering Newmont et Rockwell Automation. Enfin, les couvertures de change partielles ont pesé sur la performance du fonds en raison du renforcement du dollar américain.

Information relative au traitement des actifs non liquides : non concerné

Calcul des effets de levier : méthode de l'engagement

### **TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE :**

Non concerné

### **OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET CESSIIONS TEMPORAIRES DE TITRES**

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice, et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

Montaigne Capital détaille sur son site internet : [www.montaigne-capital.com](http://www.montaigne-capital.com), sa politique de gestion des critères ESG

Des critères extra financiers sont utilisés dans le processus d'investissement du compartiment MC Leaders Durables. Ceux-ci sont de différents types :

- Des éléments quantitatifs : les émissions brutes de carbone des sociétés (scope 1, 2 et 3 si disponible), leur évolution dans le temps, les émissions évitées<sup>1</sup> des sociétés grâce à pratiques positives en matière d'empreinte carbone pour les secteurs carbo-intensifs ; le tout ramené à leur capitalisation boursière, chiffre d'affaires, génération de trésorerie ou autre métrique appropriée.
- Des éléments qualitatifs : la transparence des sociétés sur leurs émissions, leur positionnement public sur le sujet, leur éventuel plan de réduction d'émission, les actions positives qu'elles ont pu entreprendre dans le passé et leurs perspectives futures sur le sujet.

Une note méthodologique est disponible sur le site de la société de gestion pour expliquer plus précisément la manière dont ces critères extra-financiers sont pris en compte dans le processus

d'investissement du compartiment. Des données complémentaires pourront être utilisées en fonction de l'amélioration de leur disponibilité si la société de gestion l'estime pertinent au regard de l'objectif du compartiment.

L'analyse extra-financière décrite dans le processus de sélection des titres est appliquée aux actions de grande capitalisation mondiales des pays développés (« l'univers d'investissement »). La première étape du processus de sélection des titres élimine au moins 40 % de l'univers d'investissement. Cette analyse quantitative carbone couvre au moins 90 % de l'univers d'investissement et de l'actif net du portefeuille.

Les controverses et des notations ESG généralistes développées par des tiers sont par ailleurs prises en compte par la société de gestion de façon discrétionnaire.

Certaines limitations (liste non exhaustive) liées aux critères extra-financiers sont à noter dans le processus d'investissement :

- Certaines données d'émission de gaz à effet de serre ne sont pas publiées par les sociétés et sont donc basées sur des estimations ;

- Les émissions de type « scope 3 » ou les émissions évitées prises en compte dans le premier filtre quantitatif ne sont disponibles que pour les secteurs dits « carbo-intensifs », représentant environ 40 % de l'univers. Ces entreprises carbo-intensives représentent environ 70 % des émissions scope 1 & 2 de l'univers d'investissement.

Le portefeuille actions du compartiment est construit selon les analyses financières et extra-financière sur un nombre restreint de sociétés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Ce compartiment est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il implémente une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement précité, en mettant en œuvre des caractéristiques environnementales. Toutefois, il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, même s'il n'est pas exclu que le compartiment puisse réaliser des investissements sous-jacents qui le font. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte lesdits critères. L'alignement du compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est ainsi pas calculé.

En agissant conformément aux dispositions de sa stratégie d'investissement, la Société de Gestion tient compte de ce risque dans son processus de décision.

**Information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8 paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : **MC LEADERS DURABLES**  
 Identifiant d'entité juridique : 969500GFE17COV9Y2X81

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durable sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**   **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 74,9 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Le produit financier investit dans des sociétés qui, selon notre analyse, cherchent à limiter leur impact sur le changement climatique. Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales identifiées par la politique ESG du produit financier telles que :

- **Environnemental** : stratégie environnementale, consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau, émission de déchets, pollution ;
- **Social** : conditions de travail, gestion des ressources humaines, limitation des inégalités hommes / femmes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du produit financier sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

<u>2023</u>	<u>Score</u>		<u>Taux de couverture</u>	
	<u>MCLD</u>	<u>Univers</u>	<u>MCLD</u>	<u>Univers</u>
Sociétés "Leadership" CDP <sup>1</sup>	60%	40%	100%	100%
Emissions CO2 induites (scope 1 à 3) <sup>2</sup>	869	2 223	100%	100%
Emissions CO2 évitées (scope 1 à 3) <sup>3</sup>	293	162	54%	46%
Pourcentage de femme dans les salariés	38%	36%	100%	94%
Rotation annuelle des employés	9%	6%	61%	44%
Bonus des dirigeants indexés sur des critères ESG	64%	50%	100%	100%
Séparation des fonctions de Président et de DG	67%	67%	100%	100%
Note sur l'indépendance du Conseil (de 0 à 2)	1,7	1,5	100%	100%
Score ESG Montaigne Capital	59	49	100%	100%
Trajectoire en température <sup>4</sup>	2,0°C	3,5°C		

Notes :

<sup>1</sup> Entreprises notées A et A - par le Carbon Disclosure Project (CDP)

<sup>2</sup> Emissions de carbone estimées (en tonnes – C4F) directes des sociétés (scope 1), indirectes (scope 2) et incluant fournisseurs et clients (scope 3) par million d'euros de chiffre d'affaires

<sup>3</sup> Émissions de carbone théoriques (en tonnes – C4F) qui auraient été rejetées si l'entreprise n'avait pas activement agi pour réduire ses émissions (scope 1 à 3) par million d'euros de chiffre d'affaires

<sup>4</sup> Méthodologie de calcul développée par le cabinet spécialisé Carbone 4 Finance (C4F)

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

<u>2022</u>	<u>Score</u>		<u>Taux de couverture</u>	
	<u>MCLD</u>	<u>Univers</u>	<u>MCLD</u>	<u>Univers</u>
Sociétés "Leadership" CDP <sup>1</sup>	61%	39%	100%	100%
Emissions CO2 induites (scope 1 à 3) <sup>2</sup>	836	2 223	100%	100%
Emissions CO2 évitées (scope 1 à 3) <sup>3</sup>	381	162	100%	100%
Pourcentage de femme dans les salariés	36%	36%	99%	91%
Rotation annuelle des employés	8%	6%	57%	41%
Bonus des dirigeants indexés sur des critères ESG	62%	50%	100%	100%
Séparation des fonctions de Président et de DG	58%	64%	100%	100%
Note sur l'indépendance du Conseil (de 0 à 2)	1,7	1,8	100%	100%
Score ESG Montaigne Capital	57	49	100%	100%
Trajectoire en température <sup>4</sup>	2,0°C	3,5°C		

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable (ce produit n'a pas d'objectif d'investissements durables)

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Tous les investissements sont examinés à l'aune de filtres de controverses afin de vérifier leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de travail. Plus précisément, les investissements sont filtrés en excluant les sociétés ayant les controverses jugés les plus graves à l'encontre des normes énoncées précédemment.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PIN (principales incidences négatives) obligatoires et des 2 PAI facultatifs a contribué à la réalisation d'une fiche climat synthétisant l'ensemble des informations extra-financières et permettant d'indiquer si la société analysée est durable ou non.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Lors de l'évaluation du caractère « durable », les émetteurs ne respectant pas les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies et ayant des controverses / anomalies jugés sévères sont exclus de l'univers d'investissement.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est réalisée au travers l'intégration des indicateurs au sein de nos analyses extra-financières des sociétés :

- Les émissions carbonees (scope 1-2-3), les plans de réduction d'émissions des émetteurs ;
- Le suivi des controverses ;
- Le suivi des objectifs clés avec les réalisations effectuées ;
- Le suivi des Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
- Le suivi des principales incidences négatives.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
THERMO FISHER (XNYS)	Santé	4,27%	Etats Unis
DANONE (XPAR)	Biens de Consommation de	3,97%	France
SALESFORCE.COM (XYNS)	Technologies de l'Information	3,03%	Etats Unis
NESTE OYJ (XHEL)	Energie	2,94%	Finlande
STRYKER CORP (XNYS)	Santé	2,81%	Etats Unis
SCHNEIDER ELECTR (XPAR)	Industrie	2,19%	France
METTLER-TOLEDO (XNYS)	Santé	2,09%	Etats Unis
LONDON STOCK EX (XLON)	Finance	1,99%	Grande Bretagne
UNION PAC CORP (XNYS)	Industrie	1,60%	Etats Unis
WABTEC CORP (XNYS)	Industrie	1,50%	Etats Unis
PERNOD RICARD SA (XPAR)	Biens de Consommation de	1,47%	France

ORSTED A/S (XCSE)	Services aux Collectivités	1,11%	Danemark
INFINEON TECH (XETR)	Technologies de l'Information	1,09%	Allemagne
BECTON DICKINSON (XNYS)	Santé	1,07%	Etats Unis
OREAL (XPAR)	Biens de Consommation de	1,01%	France



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile

comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères

comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

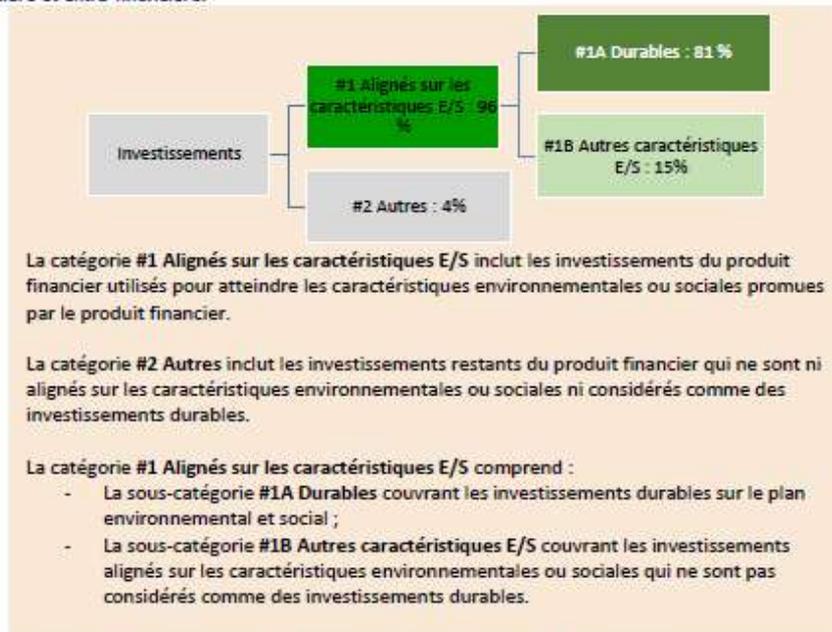
Au 30 décembre 2023, le fonds a investi 96% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 81% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables.

### Quelle était l'allocation des actifs ?

Le processus de gestion du produit financier est constitué de plusieurs étapes successives :

- La première identifie les valeurs de l'Univers d'investissement qui sont alignées sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier ;
- La seconde impose des critères additionnels de taille de capitalisation, de positionnement sectoriel, de gouvernance, d'avantages compétitifs et de suivi des controverses ESG ;
- La troisième analyse la pérennité des résultats financier de l'entreprise, à travers le prisme de sa génération de cash-flow.

Les entreprises ayant passé ces trois étapes sont qualifiées de Durables (21 % de l'Univers d'investissement à fin 2023). La sélection des investissements se fait ensuite selon une analyse qualitative financière et extra-financière.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Ci-dessous figurent les secteurs qui ont été, en moyenne, les plus importants au sein du portefeuille, sur la base des données de clôture pour l'exercice 2023

Secteurs	% d'actifs
Industrie	23,8 %
Santé	19,8 %
Technologies de l'Information	18,8 %
Biens de consommation de Base	14,0 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Services aux Collectivités	4,9 %
Services de Communication	3,5 %
Matériaux	2,9 %
Energie	2,7 %
Consommation Discrétionnaire	2,4 %
Finance	2,0 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

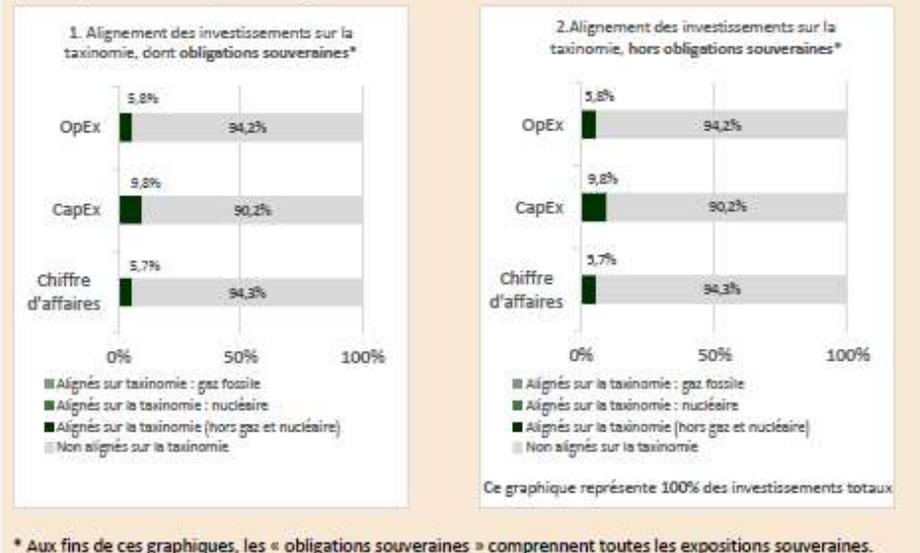
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup>?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Non

Note : pour le moment, seules les sociétés européennes publient leur alignement sur la taxinomie. Ainsi, les sociétés non européennes sont supposées être alignées à 10%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ? 0%.
- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissement aligné sur la taxinomie a évolué à la baisse en raison du manque d'informations disponibles lors de la réalisation du reporting.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables du produit financier n'ont pas d'objectifs environnementaux définis.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables ayant un objectif environnemental et les investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » inclut les liquidités, les instruments financiers détenus à titre de couverture ainsi que les entreprises ne franchissant pas la première étape du processus d'investissement. Au 31/12/2023, 100% des sociétés en portefeuille franchissaient cette étape, et ce poste n'était donc composé que de liquidités détenues à titre accessoire et d'instruments de couverture du risque de change.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus de gestion du produit financier permet d'améliorer les caractéristiques environnementales et/ou sociales de par sa construction : seul 21 % de l'Univers d'investissement est identifié comme étant durable.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*  
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*  
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*  
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*  
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## **2. Résultat de l'exercice**

L'actif net agrégé au 29/12/2023 était de 46 931 971,78€ contre 39 288 381,88€ au 30/12/2022

L'actif net du compartiment MC MODERE au 29/12/2023 était de 10 511 989,18€ contre 6 564 757,92€ au 30/12/2022

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action du compartiment MC MODERE s'établissait à 161,19€, contre 154,22€.

L'actif net du compartiment MC LEADERS REACTIFS au 29/12/2023 était de 16 319 887,73€ contre 14 814 772,27€ au 30/12/2022

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action du compartiment MC LEADERS REACTIFS s'établissait à 186,37€, contre 166,46€.

L'actif net du compartiment MC LEADERS DURABLES au 29/12/2023 était de 20 100 094,87€ contre 17 908 851,69€ au 30/12/2022, il est composé comme il suit:

	<b><u>Actif net</u></b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>	<b><u>Valeur liquidative</u></b>
<b><u>Action NC</u></b>			
<b>29/12/2023</b>	16 303 241,35€	70 770,00	230,37€
30/12/2022	14 329 659,72€	74 569,00	192,16€
<b><u>Action IC</u></b>			
<b>29/12/2023</b>	3 796 853,52€	25,781	147 273,32€
30/12/2022	3 579 191,97€	28,903	123 834,61€

## **3. Frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Montaigne Capital prend en compte, dans l'exercice des droits de vote exercé au nom des OPC qu'elle gère, l'intérêt exclusif des porteurs et actionnaires.

La Société de gestion a défini une Politique de vote, dont les principes fondamentaux sont décrits ci-dessous. Cette politique est disponible sur son site internet.

L'exercice des droits de vote peut avoir un impact significatif sur le fonctionnement des sociétés concernées, et donc sur la performance des portefeuilles des clients. Les gérants des fonds sont donc responsables du bon emploi des droits attachés aux titres détenus dans les OPC qu'ils gèrent. Ils conservent toutefois la faculté d'apprécier le caractère spécifique de chaque situation, et le cas échéant, de faire exception aux règles définies ci-après. Dans ce cas, ils doivent motiver leur position par écrit et en informer sans délai le RCCI de Montaigne Capital.

Une fois ces risques identifiés, l'objectif de Montaigne Capital est d'intervenir sur des sociétés dans lesquelles les fonds représentent une position significative. A ce titre, elle participe obligatoirement au vote lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- Pour les fonds qui ne prennent pas en compte des critères extra-financiers (Article 6 SFDR) : le gérant est tenu de participer aux assemblées générales dès lors que les OPC gérés par la société détiennent ensemble plus de 5% du capital ou des droits de vote de l'émetteur

- Pour les fonds intégrant des critères extra-financiers (Article 8 et 9) : le gérant participe obligatoirement au vote lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :
  - o Les OPC gérés par la société détiennent ensemble plus de 3% du capital ou des droits de vote de l'émetteur
  - o La ligne représente plus de 5% des encours d'un fonds,

Par exception à ce qui précède, elle peut ne pas participer au vote si les investissements à réaliser en vue d'accéder aux matériels de vote sont incompatibles avec l'intérêt économique des seuls porteurs. Il est en particulier considéré que, participer physiquement à une assemblée générale tenue à l'étranger, ou le coût élevé des prestataires offrant un service de vote par internet justifient l'application de ce principe d'exception.

Principes de vote : Montaigne Capital vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, les votes émis par Montaigne Capital favoriseront :

- la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace,
- les droits des actionnaires et les principales fonctions des détenteurs du capital,
- le traitement équitable des actionnaires,
- le rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise,
- la transparence et la diffusion de l'information,
- la responsabilité du conseil d'administration.

Prise en compte des critères extra-financiers dans l'exercice des droits de vote : La Société de Gestion appréhende l'exercice des droits de vote de chaque fonds en fonction de sa sensibilité à l'égard du risque de durabilité et des caractéristiques ESG. L'équipe de gestion analyse chaque résolution et vote de manière discrétionnaire.

- Pour les fonds ne faisant pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable :

Les gérants analysent les résolutions proposées en prenant compte, au cas par cas, des recommandations édictées par l'AFG qui sont construites autour de plusieurs thématiques où figurent les sujets suivants :

- La transparence des informations délivrées aux actionnaires
- L'indépendance des membres du conseil d'administration ou de surveillance
- Les modalités des rémunérations pour les dirigeants mandataires sociaux
- L'organisation et la responsabilité du conseil d'administration ou de surveillance

- Pour les fonds faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance : Montaigne Capital considère que l'action de ses sociétés en portefeuille doit être guidée par des considérations environnementales, sociales ou de gouvernance. Les gérants prennent en considération au cas par cas, les éléments suivants lors de l'exercice des droits de vote :

- Pour les résolutions à caractère environnementale : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, le changement climatique, et la protection de la biodiversité (à titre d'exemple non exhaustif, il peut s'agir de résolutions demandant la réduction d'émission de gaz à effet de serre, l'établissement de plan de réduction des émissions toxiques, l'établissement de rapport sur l'usage d'eau, d'énergie renouvelable).

- Pour les résolutions à caractère sociale : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre la discrimination, la mise en place de codes de conduite et de mesure favorisant l'égalité des chances, l'égalité et la transparence au sein des postes à haute responsabilité.

- Pour les résolutions sur la gouvernance d'entreprise : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre le risque de corruption et des violations des droits de l'homme. A ce titre, les gérants appuient les résolutions prônant l'établissement de codes de conduites au sein des sociétés en portefeuilles et chez leurs fournisseurs.

Modalités d'exercice du droit de vote :

Montaigne Capital s'efforce de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention des matériels de votes (listes des résolutions, bulletins de vote...) aux assemblées générales des titres détenus par les OPC sous gestion. Chaque fois que cela est possible, les votes exprimés par Montaigne Capital le sont par correspondance. Lors des votes, Montaigne Capital peut utiliser, à titre discrétionnaire, des recommandations de vote issues d'association (AFG) ou d'acteur privé (Calvert).

- Montaigne Capital envoie un mandataire social,
- Montaigne Capital donne son pouvoir à un autre gérant,
- Montaigne Capital donne son pouvoir à une association dont l'objet est la défense de l'intérêt des actionnaires.

Rapport annuel : Le RCCI réalise annuellement un rapport concernant l'exercice des droits de vote mis à la disposition de tous porteurs de parts, sur demande.

##### **5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Montaigne Capital, a, dans le cadre de son activité de Société de Gestion de portefeuille pour le compte de tiers, recours aux services d'intermédiaires de marché à qui elle transmet pour exécution, des ordres résultant de ses décisions de gestion ou des ordres qu'elle reçoit et qu'elle n'exécute pas elle-même. Pour répondre à l'obligation d'agir aux mieux des intérêts de ses clients, et conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur issues de la « Directive MIF 2 » et du code monétaire et financier (L533-18 notamment), Montaigne Capital a mis en place toutes les mesures suffisantes pour obtenir des intermédiaires financiers, le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres sur les différentes plateformes d'exécution disponibles (Marchés Réglementés ou Organisés, Système Multilatéraux de Négociation, tables internalisées). Le résultat s'apprécie au regard des catégories de facteurs suivantes :

- Prix (d'exécution)
- Coût (de transaction)
- Rapidité
- Taille
- Nature de l'ordre
- Probabilité d'exécution et de règlement

La cible de clientèle de Montaigne Capital étant par ailleurs majoritairement composée de clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total.

La Société de Gestion a ainsi formalisé pour chaque catégorie d'Instruments Financiers concernés, une procédure de sélection et d'évaluation des Intermédiaires de marché auprès desquels elle transmet les ordres, en vue de leur exécution. Ce dispositif a pour objet de permettre à Montaigne Capital, de s'assurer que les entités qu'elle sollicite, disposent et mettent en œuvre elles-mêmes, des politiques de meilleure exécution, et de vérifier ainsi qu'elle respecte ses propres obligations. Montaigne Capital réalise ensuite annuellement, une évaluation de la qualité des prestations d'exécution d'ordres réalisées par les intermédiaires auxquels elle a recours. Le meilleur résultat s'apprécie alors au travers d'une série de transactions et non lors de chacune, réalisée individuellement. La Société de Gestion procède enfin à une revue annuelle de son dispositif ou lorsqu'intervient un changement significatif, et procède le cas échéant, à sa mise à jour.

## **6. Politique de rémunération**

Conformément à la réglementation applicable, Montaigne Capital a mis en place une politique de rémunération, visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en accord avec les intérêts des clients et des porteurs de parts.

En particulier :

- Les rémunérations des collaborateurs de Montaigne Capital sont composées d'une partie fixe, suffisante au regard des responsabilités confiées, et d'une partie variable, qui n'encourage pas les prises de risque démesurées.
  
- Les rémunérations des dirigeants et des collaborateurs concernés (preneurs de risques et fonctions de contrôle) sont décidées en accord avec le conseil de surveillance, organe indépendant, sur la base du respect de critères financiers et non financiers, communiqués annuellement au sein d'une lettre de mission. Le conseil de surveillance révisé et approuve annuellement la politique de rémunération.
  
- Les objectifs et autres déterminants de la partie variable éventuelle doivent contribuer à l'alignement de l'intérêt du client avec celui du collaborateur et de la société de gestion. Ainsi, en cas d'attribution de rémunération corrélée à la performance financière d'un fonds géré, Montaigne Capital mettrait en place des mécanismes contraignants (fraction différée d'un pourcentage significatif du versement sur une durée équivalente à la politique d'investissement du fonds, avec possibilité de ne pas la verser en cas de non-réalisation des objectifs fixés ou mise en risque de la santé financière de la société de gestion), et tiendrait compte de la prise de risque et de la performance à long terme du portefeuille géré. Toutefois, en vertu du principe de proportionnalité, ces caractéristiques ne s'appliqueraient pas aux rémunérations variables situées sous un certain seuil.
  
- Montaigne Capital interdit aux collaborateurs de mettre en place une stratégie de couverture ou d'assurance susceptible de contrecarrer l'incidence de l'alignement de la rémunération avec l'intérêt des clients.
  
- En cas de rupture anticipée du contrat de travail du collaborateur, les personnes impliquées dans le contrôle ou la gestion des fonds gérés pourraient ne pas recevoir la part de la rémunération variable différée, à l'appréciation du conseil de surveillance de la société.

Le détail de la politique de rémunération de Montaigne Capital est disponible sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Montaigne Capital – 33, avenue de l'Opéra – 75002 Paris.

Les éléments quantitatifs en 2023 :

Nombre de collaborateurs : 15

Rémunérations fixes versées en 2023 : 1 086 milliers d'euros

Rémunérations variables au titre de 2023 : 358 milliers d'euros

Rémunérations totales au titre de 2023 : 1 444 milliers d'euros

- dont preneurs de risque : 1 365 milliers d'euros

- dont non-preneurs de risque : 79 milliers d'euros

## **7. Information relative aux modalités de calcul du risque global**

### **MC MODERE**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### **MC LEADERS REACTIFS**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### **MC LEADERS DURABLES**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

#### **8. Information relative au traitement des actifs non liquides**

##### **MC MODERE**

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

##### **MC LEADERS REACTIFS**

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

##### **MC LEADERS DURABLES**

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

## **II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Le résultat consolidé de l'exercice composé du résultat net de l'exercice de -93 354,34€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -19 751,73€, s'élève à -113 106,07€. Conformément aux statuts, je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

- pour le compartiment MC MODERE, un résultat de -27 556,76€ composé du résultat net de l'exercice de -10 428,52€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -17 128,24€, Soit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -27 556,76€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment MC LEADERS REACTIFS, un résultat de -268 230,01€ composé du résultat net de l'exercice de -270 179,03€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 1 949,02€, Soit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -268 230,01€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment MC LEADERS DURABLES, un résultat de 182 680,70€ composé du résultat net de l'exercice de 187 253,21€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -4 572,51€, Soit :

**Action IC** : Capitalisation pour un montant de 12 093,42€.

**Action NC** : Capitalisation pour un montant de 170 587,28€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 661 880,69 €. Je vous propose d'affecter ces sommes comme suit :

- -19 762,18€ pour le compartiment MC MODERE,

Soit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -19 762,18€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -97 729,80€ pour le compartiment MC LEADERS REACTIFS,

Soit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -97 729,80€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 779 372,67€ pour le compartiment MC LEADERS DURABLES,

Soit :

**Action IC** : Capitalisation pour un montant de 147 298,29€.

**Action NC** : Capitalisation pour un montant de 632 074,38€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

Je vous propose de mettre en paiement ces sommes le 24/04/2024. Tous les actionnaires titulaires des actions C,C,IC,NC existant à cette date y auront droit.

### III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune convention relevant de l'article L227-10 du code de commerce n'a été signée au cours de l'exercice 2023 entre la SICAV et son dirigeant ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Le président

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)**

### **MC MODERE**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

### **MC LEADERS REACTIFS**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

### **MC LEADERS DURABLES**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

MC FUNDS  
SITUATION AGREGEE

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>46 192 962,78</b>	<b>37 361 441,21</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>19 043 521,94</b>	<b>16 147 934,72</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 043 521,94	15 673 555,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	474 379,20
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>26 845 460,69</b>	<b>20 823 508,98</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 845 460,69	20 823 508,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>303 980,15</b>	<b>389 997,51</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	303 980,15	389 997,51
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>81 359,35</b>	<b>39 342,28</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	81 359,35	39 342,28
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 219 719,86</b>	<b>2 442 746,94</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1 219 719,86</b>	<b>2 442 746,94</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>47 494 041,99</b>	<b>39 843 530,43</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	46 383 197,16	38 162 016,61
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	661 880,69	1 204 874,46
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-113 106,07	-78 509,19
<b>Total des capitaux propres</b>	46 931 971,78	39 288 381,88
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	303 980,15	389 997,51
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	303 980,15	389 997,51
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	303 980,15	389 997,51
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	202 327,38	165 151,04
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	202 327,38	165 151,04
<b>Comptes financiers</b>	55 762,68	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	55 762,68	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	47 494 041,99	39 843 530,43

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	2 401 268,12	0,00
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	2 316 930,00	0,00
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	0,00	2 705 170,72
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	0,00	3 179 400,00
Total Indices	4 718 198,12	5 884 570,72
Total Contrats futures	4 718 198,12	5 884 570,72
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	4 718 198,12	5 884 570,72
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>4 718 198,12</b>	<b>5 884 570,72</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	8 777 740,04	0,00
KEXXH4F00001 EURSEK-CME 0324	375 647,67	0,00
RFXXH4F00002 EURCHF-CME 0324	372 457,86	0,00
RPXXH4F00002 EURO FX. GB 0324	250 169,94	0,00
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	0,00	8 664 883,93
RFXXH3F00002 EURCHF-CME 0323	0,00	249 590,09
RPXXH3F00002 EURO FX. GB 0323	0,00	250 879,54
Total Devise	9 776 015,51	9 165 353,56
Total Contrats futures	9 776 015,51	9 165 353,56
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	9 776 015,51	9 165 353,56
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Devise		
KEXXH3F00001 EURSEK-CME 0323	0,00	376 336,66
Total Devise	0,00	376 336,66
Total Contrats futures	0,00	376 336,66
Total Autres engagements	0,00	376 336,66
<b>Total Autres opérations</b>	<b>9 776 015,51</b>	<b>9 541 690,22</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	388 325,51	347 685,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>388 325,51</b>	<b>347 685,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 250,69
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 250,69</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>388 325,51</b>	<b>346 434,92</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	481 679,85	424 496,13
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-93 354,34</b>	<b>-78 061,21</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-19 751,73	-447,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-113 106,07</b>	<b>-78 509,19</b>

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>39 288 381,88</b>	<b>48 212 652,50</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 698 468,53	2 920 244,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 633 453,24	-3 933 138,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 877 094,74	2 285 327,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-715 347,90	-649 508,61
Plus-values réalisées sur contrats financiers	236 058,59	1 411 405,96
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-684 942,80	-1 858 674,96
Frais de transaction	-28 310,98	-23 086,42
Différences de change	-30 110,67	15 458,22
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 240 523,53	-9 425 468,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 572 644,70</i>	<i>3 332 121,17</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 332 121,17</i>	<i>12 757 589,17</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-223 000,36	411 231,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>166 997,15</i>	<i>389 997,51</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>389 997,51</i>	<i>-21 234,16</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-93 354,34	-78 061,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-35,20	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>46 931 971,78</b>	<b>39 288 381,88</b>

**ANNEXE AUX COMPTES AGREGES**  
**CONFORMEMENT A L'AVIS N°2005 - 08 DU 21 JUIN 2005 DU CNC**  
**OPCVM A COMPARTIMENTS**

- La méthode retenue pour l'agrégation des comptes :

Le bilan, le hors bilan et le compte de résultat d'un OPCVM à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues.

- La devise retenue pour l'agrégation des compartiments : Euro.
- La liste des compartiments, et pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour l'agrégation des comptes :

<i>Compartiments</i>	<i>Devise de comptabilité</i>	<i>Cours de change</i>
MC MODERE	Euro	
MC LEADERS REACTIFS	Euro	
MC LEADERS DURABLES	Euro	

- La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :

Le 08-06-2023 : le compartiment MC CONVICTION FRANCE est absorbé par le fonds MC SPECIAL.

COMPARTIMENT MC MODERE

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>10 542 175,79</b>	<b>6 494 329,94</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>10 542 175,79</b>	<b>6 494 329,94</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 542 175,79	6 494 329,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>78 858,91</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	78 858,91	0,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>51 874,03</b>	<b>157 309,77</b>
<b>Liquidités</b>	<b>51 874,03</b>	<b>157 309,77</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 672 908,73</b>	<b>6 651 639,71</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	10 559 308,12	6 551 977,10
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-19 762,18	40 621,78
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-27 556,76	-27 840,96
<b>Total des capitaux propres</b>	10 511 989,18	6 564 757,92
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	122 259,42	86 881,79
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	122 259,42	86 881,79
<b>Comptes financiers</b>	38 660,13	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	38 660,13	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	10 672 908,73	6 651 639,71

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	133 613,02	68 188,53
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>133 613,02</b>	<b>68 188,53</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	166,37
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>166,37</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>133 613,02</b>	<b>68 022,16</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	144 041,54	98 068,25
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-10 428,52</b>	<b>-30 046,09</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-17 128,24	2 205,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-27 556,76</b>	<b>-27 840,96</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>Assiette</b>
C	FR0013064540	1,65 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,25 % TTC maximum. La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.	Actif net hors OPC SDG

#### **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		<b>Frais de gestion indirects</b>
C	FR0013064540	0,50 % TTC maximum de l'actif net, à l'exclusion des OPC gérés par la société de gestion.

## Commission de surperformance

Part FR0013064540 C

Néant

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### **1. Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Transaction : Par opération : Barème en fonction de la place de règlement/livraison, et du type d'opération, maximum 150€ HT,  -Opérations sur titres et autres opérations : Montant de l'opération : Frais d'encaissement de coupons Etranger : maximum 2.4 % TTC Echange de titres, remboursement obligataire, autre encaissement de coupons : Néant		100	

### **2. Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

### **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **3. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **4. Description des garanties reçues ou données**

#### **Garantie reçue :**

Néant

#### **Garantie donnée :**

Néant

#### Informations complémentaires

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorité des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du Compartiment pourront s'ajouter aux frais facturés au Compartiment et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

#### Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF ne sont pas facturés à la SICAV, et sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>6 564 757,92</b>	<b>8 030 154,21</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 675 536,81	93 537,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 129 183,46	-742 066,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	71 919,55	103 101,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-99 102,85	-60 251,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-4 340,63	-3 249,77
Différences de change	-2 494,72	4 340,59
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	445 360,28	-830 763,01
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>149 949,09</i>	<i>-295 411,19</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-295 411,19</i>	<i>535 351,82</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-10 428,52	-30 046,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments <sup>1</sup>	-35,20	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>10 511 989,18</b>	<b>6 564 757,92</b>

(1) Soulte fusion mc capitalisation valorisation du 08/06/2023

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-27 556,76	-27 840,96
<b>Total</b>	<b>-27 556,76</b>	<b>-27 840,96</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-27 556,76	-27 840,96
<b>Total</b>	<b>-27 556,76</b>	<b>-27 840,96</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-19 762,18	40 621,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-19 762,18</b>	<b>40 621,78</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-19 762,18	40 621,78
<b>Total</b>	<b>-19 762,18</b>	<b>40 621,78</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	8 350 611,72	51 352,302	162,61	0,00	0,00	0,00	4,38
31/12/2020	C1 PART CAPI C	7 908 556,64	47 689,832	165,83	0,00	0,00	0,00	-1,91
31/12/2021	C1 PART CAPI C	8 030 154,21	46 631,142	172,20	0,00	0,00	0,00	4,81
30/12/2022	C1 PART CAPI C	6 564 757,92	42 567,042	154,22	0,00	0,00	0,00	0,30
29/12/2023	C1 PART CAPI C	10 511 989,18	65 216,024	161,19	0,00	0,00	0,00	-0,72

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	29 838,85400	4 675 536,81
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 189,87200	-1 129 183,46
Solde net des Souscriptions/Rachats	22 648,98200	3 546 353,35
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>65 216,02400</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0013064540 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,65
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	144 041,54
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	1 708,54
Créances	SRD et règlements différés	77 150,37
<b>Total des créances</b>		<b>78 858,91</b>
Dettes	SRD et règlements différés	99 710,35
Dettes	Frais de gestion	22 549,07
<b>Total des dettes</b>		<b>122 259,42</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-43 400,51</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>10 542 175,79</b>	<b>100,28</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	10 542 175,79	100,28
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>78 858,91</b>	<b>0,75</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-122 259,42</b>	<b>-1,16</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>13 213,90</b>	<b>0,13</b>
DISPONIBILITES	13 213,90	0,13
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>10 511 989,18</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>10 542 175,79</b>	<b>100,29</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>507 628,17</b>	<b>4,83</b>
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>507 628,17</b>	<b>4,83</b>
DE000A0H0785 ISHARES EUR GVT BD	EUR	4 627	507 628,17	4,83
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>10 034 547,62</b>	<b>95,46</b>
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>5 406 280,33</b>	<b>51,43</b>
IE00B0M63284 ISHS EUROP.PRPTY YIELD UCITS D	EUR	731	21 699,74	0,21
IE00B1FZS681 ISHS E GOVT BD 3-5YR UCIT ETF	EUR	150	24 309,00	0,23
IE00B1FZSF77 ISHS US PRTY YLD UCITS ETF USD	USD	521	13 756,48	0,13
IE00B2QWDY88 ISHS MSCI JAP SML CAP UCIT ETF	EUR	3 996	146 253,60	1,39
IE00B3S5XW04 SPDR BLOO.EUR GOV.BD.UCITS ETF	EUR	10 718	614 098,53	5,84
IE00B3T9LM79 SPDR BLOOM.EUR.C.BD UC.ETF EUR	EUR	18 882	1 007 675,69	9,59
IE00B3VWN393 ISHS USD TRS BD 3-7YR UCIT ETF	USD	4 594	544 913,32	5,18
IE00B44CND37 SPDR BLOO.US TRSY.BD.UCITS ETF	USD	8 732	779 315,18	7,41
IE00B4L5ZG21 ISHS EUR CORP BD EX-FINANCIALS	EUR	9 218	1 004 485,46	9,56
IE00B66F4759 ISHS EUR HIGH YLD CORP BD UCIT	EUR	1 024	96 563,20	0,92
IE00B6TLBW47 ISHS JPM EM BD USD	USD	2 852	225 990,00	2,15
IE00B9M6RS56 ISHS JPM USD EM BD EUR HD UCIT	EUR	4 368	294 184,80	2,80

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IE00BDT6FP91 SPDR REF GLB EUR-AC	EUR	5 433	196 370,35	1,87
IE00BJ38QD84 SSGA RUS.2000 US SM CAP UCIT	EUR	5 204	272 325,32	2,59
IE00BYXYYL56 ISHS HIG YL USD-AC	USD	28 794	164 339,66	1,56
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>4 159 204,42</b>	<b>39,57</b>
LU0496786574 AMUNDI S&P 500 II DIST EUR	EUR	6 112	268 952,45	2,56
LU0616900691 EXANE PLEIADE FUND A EUR C.4D.	EUR	37,79	493 230,17	4,69
LU1291109616 BNP.EAS.EN.MET.EN.R.UC.ETF EUR	EUR	6 137	79 425,05	0,76
LU1334564140 HELIUM FUND I C 3DEC	EUR	395	481 749,51	4,58
LU1598689153 LYX.MSCI EMU SM.CAP DR UC.ETF	EUR	1 073	365 195,55	3,47
LU1650491282 AM.EURO GOV INF.L.BD UC.ETF C	EUR	1 650	272 464,50	2,59
LU1681040223 AM.ST.EUR.600 ESG UC.ETF EUR C	EUR	3 022	345 652,43	3,29
LU1681040496 AM.EURO HIGH YIELD ESG ETF DR	EUR	602	143 647,07	1,37
LU1681040900 AM.US.FL.R.COR.B.ES.ETF DR EUR	USD	195	21 257,70	0,20
LU1681045370 AM.MSCI EMERG.MAR.UC.ETF EUR C	EUR	51 952	235 093,19	2,24
LU1781541252 AMUNDI MSCI JAPAN UCIT.ETF ACC	EUR	9 322	138 189,33	1,31
LU1829218749 AMUN.BL.EQ.W.COM.EX AGR.UC.ETF	EUR	5 744	121 439,65	1,16
LU1931975152 AM.PRIM.EUR.GOV.UC.ETF DRD SI.	EUR	29 000	503 817,00	4,79
LU2037749152 AM.PRIME US CORP.UC.ETF DR D	USD	43 314	689 090,82	6,56
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>469 062,87</b>	<b>4,46</b>
NL0009690254 VANECK IB.EUR S.D.1-10 UCILETF	EUR	37 947	469 062,87	4,46

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT MC LEADERS REACTIFS

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>16 377 803,83</b>	<b>14 679 664,99</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>16 303 284,90</b>	<b>14 329 179,04</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 303 284,90	14 329 179,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>74 518,93</b>	<b>350 485,95</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	74 518,93	350 485,95
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>35 644,02</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	<b>0,00</b>	<b>35 644,02</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>75 690,15</b>	<b>487 378,67</b>
<b>Liquidités</b>	<b>75 690,15</b>	<b>487 378,67</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 453 493,98</b>	<b>15 202 687,68</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	16 685 847,54	14 505 765,16
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-97 729,80	564 384,91
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-268 230,01	-255 377,80
<b>Total des capitaux propres</b>	16 319 887,73	14 814 772,27
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	74 518,93	350 485,95
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	74 518,93	350 485,95
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	74 518,93	350 485,95
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	41 984,77	37 429,46
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	41 984,77	37 429,46
<b>Comptes financiers</b>	17 102,55	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	17 102,55	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	16 453 493,98	15 202 687,68

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	2 401 268,12	0,00
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	2 316 930,00	0,00
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	0,00	2 705 170,72
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	0,00	3 179 400,00
Total Indices	4 718 198,12	5 884 570,72
Total Contrats futures	4 718 198,12	5 884 570,72
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	4 718 198,12	5 884 570,72
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>4 718 198,12</b>	<b>5 884 570,72</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	571,85
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>571,85</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>0,00</b>	<b>-571,85</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	270 179,03	252 953,20
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-270 179,03</b>	<b>-253 525,05</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 949,02	-1 852,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-268 230,01</b>	<b>-255 377,80</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>Assiette</b>
C	FR0013449352	1,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,6 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum. La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.	Actif net

#### **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		<b>Frais de gestion indirects</b>
C	FR0013449352	0,20 % TTC maximum de l'actif net

## Commission de surperformance

### Part FR0013449352 C

15 % au-delà d'une performance annuelle de 4 % sur la base de l'actif net.

Éléments de description de la commission de surperformance (frais de gestion variables) & Modalités :

-Indicateur utilisé pour l'objectif de performance : 4 % annuel.

-Méthode de calcul : La Société de gestion utilise la méthode de l'actif indicé par rapport à l'indicateur utilisé pour l'objectif de performance. Celle-ci revient à comparer, sur la période d'observation, l'évolution de l'actif de la catégorie d'actions (hors commission de surperformance) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indicateur utilisé pour l'objectif de performance, en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats (dit « actif indicé »).

La commission de surperformance est calculée en appliquant le taux de provisionnement à la différence entre l'actif réel de la catégorie d'actions et son actif indicé.

De plus, la commission de surperformance est imputable uniquement en cas de performance positive si la valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice en ayant supporté une (clause dite de « High on High »).

-Rattrapage des sous-performances : A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

A cette fin, une période d'observation de 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

-Taux de provisionnement : La quote-part de la surperformance attribuée à la société de gestion, appelée « taux de provisionnement », est de 15 % TTC.

Le taux de provisionnement est identique pour la constitution de la provision et de la reprise.

-Mode de provisionnement : Le calcul de provision de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indice de référence, la provision sera réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

-Assiette de calcul : Actif net des frais de gestion fixe de la catégorie d'actions concernée du compartiment.

-Traitement des rachats : En cas de rachat d'actions, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle correspondant à ce rachat est provisionnée et cristallisée, en vue d'être versée à la société de gestion lors de la clôture comptable de la SICAV, y compris en cas de souscription-rachat comptable par un même client.

-Fréquence de cristallisation : Les éventuelles provisions pour commission de surperformance sont cristallisées et versées lors de chaque clôture d'exercice comptable de la SICAV (dernière VL du mois de décembre), en totalité à la société de gestion.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## **1. Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Transaction : Par opération : Barème en fonction de la place de règlement/livraison, et du type d'opération, maximum 150€ TTC. -Opérations sur titres et autres opérations : Montant de l'opération : N/A		100	

## **2. Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **3. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **4. Description des garanties reçues ou données**

#### **Garantie reçue :**

Néant

#### **Garantie donnée :**

Néant

Informations complémentaires

Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF ne sont pas facturés à la SICAV, et sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorités des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>14 814 772,27</b>	<b>17 096 099,25</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	698 882,18	1 024 429,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-961 951,11	-588 439,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	240 427,19	217 789,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	151 525,92	862 602,96
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-491 752,39	-539 273,95
Frais de transaction	-1 523,95	-2 259,77
Différences de change	-26,95	17 778,10
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 529 018,48	-3 486 741,87
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 932 396,22	2 403 377,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 403 377,74	5 890 119,61
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-389 304,88	466 312,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-38 818,93	350 485,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	350 485,95	-115 827,03
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-270 179,03	-253 525,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>16 319 887,73</b>	<b>14 814 772,27</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
Indices	4 718 198,12	28,91
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>4 718 198,12</b>	<b>28,91</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>





**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>29/12/2023</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>29/12/2023</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	230 370,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>29/12/2023</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>16 303 284,90</b>
	FR0013449386	MC LEAD.DURA.NC 3D	16 303 284,90
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>16 303 284,90</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-268 230,01	-255 377,80
<b>Total</b>	<b>-268 230,01</b>	<b>-255 377,80</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-268 230,01	-255 377,80
<b>Total</b>	<b>-268 230,01</b>	<b>-255 377,80</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-97 729,80	564 384,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-97 729,80</b>	<b>564 384,91</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-97 729,80	564 384,91
<b>Total</b>	<b>-97 729,80</b>	<b>564 384,91</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
13/11/2019	C1 PART CAPI C*	700 000,00	4 666,666	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	C1 PART CAPI C	14 339 927,42	82 437,158	173,94	0,00	0,00	0,00	-11,43
31/12/2021	C1 PART CAPI C	17 096 099,25	86 558,995	197,50	0,00	0,00	0,00	-10,55
30/12/2022	C1 PART CAPI C	14 814 772,27	88 994,276	166,46	0,00	0,00	0,00	3,47
29/12/2023	C1 PART CAPI C	16 319 887,73	87 565,998	186,37	0,00	0,00	0,00	-4,17

\*Date de création

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 044,44900	698 882,18
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-5 472,72700	-961 951,11
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 428,27800	-263 068,93
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>87 565,99800</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>29/12/2023</b>
FR0013449352 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,77
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	270 179,03
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>29/12/2023</b>
Créances	Frais de gestion	
<b>Total des créances</b>		
Dettes	Frais de gestion	41 984,77
<b>Total des dettes</b>		<b>41 984,77</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-41 984,77</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>16 303 284,90</b>	<b>99,90</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	16 303 284,90	99,90
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-41 984,77</b>	<b>-0,26</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>58 587,60</b>	<b>0,36</b>
DISPONIBILITES	58 587,60	0,36
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>16 319 887,73</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>16 303 284,90</b>	<b>99,90</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>16 303 284,90</b>	<b>99,90</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 303 284,90</b>	<b>99,90</b>
FR0013449386 MC LEADERS DURABLES NC SI.3DEC	EUR	70 770	16 303 284,90	99,90
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>38 818,93</b>	<b>0,24</b>
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-17 850	-17 850,00	-0,11
MARF.USD Appels marge futures	USD	62 562,5	56 668,93	0,35
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>-38 818,93</b>	<b>-0,24</b>
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	USD	-11	-56 668,93	-0,35
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	EUR	-51	17 850,00	0,11

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT MC LEADERS DURABLES

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>19 272 983,16</b>	<b>16 187 446,28</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>19 043 521,94</b>	<b>16 147 934,72</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 043 521,94	15 673 555,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	474 379,20
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>229 461,22</b>	<b>39 511,56</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	229 461,22	39 511,56
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>2 500,44</b>	<b>3 698,26</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	2 500,44	3 698,26
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 092 155,68</b>	<b>1 798 058,50</b>
<b>Liquidités</b>	<b>1 092 155,68</b>	<b>1 798 058,50</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>20 367 639,28</b>	<b>17 989 203,04</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	19 138 041,50	17 104 274,35
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	779 372,67	599 867,77
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	182 680,70	204 709,57
<b>Total des capitaux propres</b>	20 100 094,87	17 908 851,69
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	229 461,22	39 511,56
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	229 461,22	39 511,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	229 461,22	39 511,56
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	38 083,19	40 839,79
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	38 083,19	40 839,79
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	20 367 639,28	17 989 203,04

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	8 777 740,04	0,00
KEXXH4F00001 EURSEK-CME 0324	375 647,67	0,00
RFXXH4F00002 EURCHF-CME 0324	372 457,86	0,00
RPXXH4F00002 EURO FX. GB 0324	250 169,94	0,00
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	0,00	8 664 883,93
KEXXH3F00001 EURSEK-CME 0323	0,00	376 336,66
RFXXH3F00002 EURCHF-CME 0323	0,00	249 590,09
RPXXH3F00002 EURO FX. GB 0323	0,00	250 879,54
Total Devise	9 776 015,51	9 541 690,22
Total Contrats futures	9 776 015,51	9 541 690,22
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	9 776 015,51	9 541 690,22
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Devise		
Total Devise	0,00	0,00
Total Contrats futures	0,00	0,00
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>9 776 015,51</b>	<b>9 541 690,22</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	254 712,49	279 497,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>254 712,49</b>	<b>279 497,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	512,47
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>512,47</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>254 712,49</b>	<b>278 984,61</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	67 459,28	73 474,68
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>187 253,21</b>	<b>205 509,93</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 572,51	-800,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>182 680,70</b>	<b>204 709,57</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### **Affectation des sommes distribuables**

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part NC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		<b>Frais de gestion fixes</b>	<b>Assiette</b>
IC	FR0013449360	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum. La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.	Actif net hors OPC SDG
NC	FR0013449386	0,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum. La société de gestion se réserve le droit de majorer de 10 points de base par année civile les frais administratifs externes à la société de gestion sans informer les porteurs de manière particulière.	Actif net

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0013449360	Néant
NC	FR0013449386	Néant



## **Commission de surperformance**

### **Part FR0013449360 IC**

10 % au-delà de l'indicateur de référence

Éléments de description de la commission de surperformance (frais de gestion variables) & Modalités :

-Indicateur de référence : Le MSCI World 100 % Hedged to EUR en valeurs de clôture, calculé dividendes nets réinvestis.

-Méthode de calcul : La Société de gestion utilise la méthode de l'actif indicé par rapport à l'indicateur de référence. Celle-ci revient à comparer, sur la période d'observation, l'évolution de l'actif de la catégorie d'actions (hors commission de surperformance) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indicateur de référence, en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats (dit « actif indicé »).

La commission de surperformance est calculée en appliquant le taux de provisionnement à la différence entre l'actif réel de la catégorie d'actions et son actif indicé.

De plus, la commission de surperformance est imputable uniquement en cas de performance positive, si la valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice en ayant supporté une (clause dite de « High on High »).

-Rattrapage des sous-performances : A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

A cette fin, une période d'observation de 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

-Taux de provisionnement : La quote-part de la surperformance attribuée à la société de gestion, appelée « taux de provisionnement », est de 10 % TTC.

Le taux de provisionnement est identique pour la constitution de la provision et de la reprise.

-Mode de provisionnement : Le calcul de provision de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indice de référence, la provision sera réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

-Assiette de calcul : Actif net des frais de gestion fixe de la catégorie d'actions concernée du compartiment.

-Traitement des rachats : En cas de rachat d'actions, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle correspondant à ce rachat est provisionnée et cristallisée, en vue d'être versée à la société de gestion lors de la clôture comptable de la SICAV, y compris en cas de souscription-rachat comptable par un même client.

-Fréquence de cristallisation : Les éventuelles provisions pour commission de surperformance sont cristallisées et versées lors de chaque clôture d'exercice comptable de la SICAV (dernière VL du mois de décembre), en totalité à la société de gestion.

### **Part FR0013449386 NC**

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### **1. Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Transaction : Par opération : Barème en fonction de la place de règlement/livraison et du type d'opération, maximum 150€ HT -Opérations sur titres et autres opérations : Montant de l'opération : Frais d'encaissement de coupons Etranger : maximum 2,4 % TTC Echange de titres, remboursement obligataire, autre encaissement de coupons : Néant		100	

### **2. Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

### **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **3. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### **4. Description des garanties reçues ou données**

#### **Garantie reçue :**

Néant

#### **Garantie donnée :**

Néant

#### Informations complémentaires

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorité des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais facturés au compartiment et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

#### Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF ne sont pas facturés à la SICAV, et sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>17 908 851,69</b>	<b>23 086 399,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	324 049,54	1 802 276,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 542 318,67	-2 602 632,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 564 748,00	1 964 435,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-616 245,05	-589 257,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	84 532,67	548 803,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-193 190,41	-1 319 401,01
Frais de transaction	-22 446,40	-17 576,88
Différences de change	-27 589,00	-6 660,47
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 266 144,77	-5 107 963,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 490 299,39	1 224 154,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 224 154,62	6 332 117,74
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	166 304,52	-55 081,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	205 816,08	39 511,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	39 511,56	94 592,87
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	187 253,21	205 509,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>20 100 094,87</b>	<b>17 908 851,69</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
Devise	9 776 015,51	48,64
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>9 776 015,51</b>	<b>48,64</b>



**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>DKK</b>	<b>DKK</b>	<b>CHF</b>		<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 459 820,81	47,06	1 144 416,42	5,69	795 951,91	3,96	1 003 250,96	4,99
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	214 787,14	1,07	0,00	0,00	6 889,16	0,03	7 784,92	0,04
Créance	2 500,44	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	668 232,48	3,32	9 240,07	0,05	8 792,11	0,04	116 574,77	0,58
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	214 787,14	1,07	0,00	0,00	6 889,16	0,03	7 784,92	0,04
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	8 777 740,04	43,67	0,00	0,00	372 457,86	1,85	625 817,61	3,11

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	640 824,30
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	182 680,70	204 709,57
<b>Total</b>	<b>182 680,70</b>	<b>204 709,57</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 093,42	17 068,78
<b>Total</b>	<b>12 093,42</b>	<b>17 068,78</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C2 PART CAPI NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	170 587,28	187 640,79
<b>Total</b>	<b>170 587,28</b>	<b>187 640,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	779 372,67	599 867,77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>779 372,67</b>	<b>599 867,77</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	147 298,29	120 235,25
<b>Total</b>	<b>147 298,29</b>	<b>120 235,25</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C2 PART CAPI NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	632 074,38	479 632,52
<b>Total</b>	<b>632 074,38</b>	<b>479 632,52</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
13/11/2019	C1 PART CAPI IC*	200 000,00	2,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13/11/2019	C2 PART CAPI NC*	775 000,00	5 166,666	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	C1 PART CAPI IC	4 770 441,25	38,419	124 168,80	0,00	0,00	0,00	8 032,47
31/12/2020	C2 PART CAPI NC	14 320 543,12	75 600,00	189,42	0,00	0,00	0,00	14,94
31/12/2021	C1 PART CAPI IC	6 017 700,38	39,051	154 098,49	0,00	0,00	0,00	2 899,27
31/12/2021	C2 PART CAPI NC	17 068 698,66	71 950,00	237,23	0,00	0,00	0,00	6,38
30/12/2022	C1 PART CAPI IC	3 579 191,97	28,903	123 834,61	0,00	0,00	0,00	4 750,51
30/12/2022	C2 PART CAPI NC	14 329 659,72	74 569,00	192,16	0,00	0,00	0,00	8,94
29/12/2023	C1 PART CAPI IC	3 796 853,52	25,781	147 273,32	0,00	0,00	0,00	6 182,52
29/12/2023	C2 PART CAPI NC	16 303 241,35	70 770,00	230,37	0,00	0,00	0,00	11,34

\*Date de création

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1,07700	148 243,14
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4,19900	-571 172,46
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3,12200	-422 929,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>25,78100</b>	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI NC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	770,00000	175 806,40
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 569,00000	-971 146,21
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3 799,00000	-795 339,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>70 770,00000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI IC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI NC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>29/12/2023</b>
FR0013449360 C1 PART CAPI IC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,00
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	37 307,08
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0013449386 C2 PART CAPI NC	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	30 152,20
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>29/12/2023</b>
Créances	Coupons et dividendes	2 500,44
<b>Total des créances</b>		<b>2 500,44</b>
Dettes	Frais de gestion	38 083,19
<b>Total des dettes</b>		<b>38 083,19</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-35 582,75</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>19 043 521,94</b>	<b>94,75</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	19 043 521,94	94,75
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>2 500,44</b>	<b>0,01</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-38 083,19</b>	<b>-0,19</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>1 092 155,68</b>	<b>5,43</b>
DISPONIBILITES	1 092 155,68	5,43
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>20 100 094,87</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>19 043 521,94</b>	<b>94,74</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>19 043 521,94</b>	<b>94,74</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>19 043 521,94</b>	<b>94,74</b>
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>795 951,91</b>	<b>3,96</b>
CH0012549785 SONOVA HOLDING NOM.	CHF	2 700	795 951,91	3,96
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>637 572,60</b>	<b>3,17</b>
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	16 867	637 572,60	3,17
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 144 416,42</b>	<b>5,69</b>
DK0060094928 ORSTED	DKK	11 600	582 489,94	2,89
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	6 000	561 926,48	2,80
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 128 001,62</b>	<b>5,61</b>
FI0009005987 UPM KYMMENE	EUR	17 380	591 962,80	2,94
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	16 642	536 038,82	2,67
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 957 530,13</b>	<b>19,69</b>
FR0000120321 L'OREAL	EUR	474	213 608,10	1,06
FR0000120644 DANONE	EUR	13 155	771 935,40	3,84
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	4 241	677 499,75	3,37
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	4 581	832 734,18	4,15

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0010307819 LEGRAND	EUR	8 724	820 928,40	4,08
FR0011149590 OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	1 422	640 824,30	3,19
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>921 378,53</b>	<b>4,58</b>
GB00B0SWJX34 LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	3 771	402 924,72	2,00
GB00B10RZP78 UNILEVER	EUR	11 822	518 453,81	2,58
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>392 641,30</b>	<b>1,95</b>
IE00B8KQN827 EATON CORPORATION PLC	USD	1 800	392 641,30	1,95
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>398 523,68</b>	<b>1,98</b>
IT0003128367 ENEL	EUR	59 216	398 523,68	1,98
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>476 800,04</b>	<b>2,37</b>
JE00B783TY65 APTIV	USD	5 867	476 800,04	2,37
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>600 326,24</b>	<b>2,99</b>
SE0007100581 ASSA ABLOY B	SEK	22 989	600 326,24	2,99
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>			<b>8 590 379,47</b>	<b>42,75</b>
US00724F1012 ADOBE	USD	1 000	540 398,55	2,69
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	5 575	705 409,19	3,51
US0758871091 BECTON DICKINSON	USD	3 520	777 428,99	3,87
US5926881054 METTLER TOLEDO INTERNATIONAL	USD	388	426 293,91	2,12
US5949181045 MICROSOFT	USD	1 185	403 629,89	2,01
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS	USD	2 969	793 024,20	3,95

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US79466L3024 SALESFORCE	USD	2 808	669 290,87	3,33
US8835561023 THERMO FISHER SCIENTIFIC	USD	1 713	823 589,92	4,10
US9078181081 UNION PACIFIC ORD.	USD	2 762	614 494,96	3,06
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD	1 233	587 986,88	2,93
US92826C8394 VISA CL.A	USD	3 083	727 046,24	3,62
US9297401088 WABTEC	USD	9 262	1 064 626,63	5,29
US94106L1098 WASTE MANAGEMENT	USD	2 818	457 159,24	2,27
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>-205 816,08</b>	<b>-1,02</b>
MARF.CHF Appels marge futures	CHF	6 412,5	6 889,16	0,04
MARF.GBP Appels marge futures	GBP	-2 475	-2 851,51	-0,01
MARF.SEK Appels marge futures	SEK	54 843,75	4 933,41	0,02
MARF.USD Appels marge futures	USD	-237 125	-214 787,14	-1,07
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>205 816,08</b>	<b>1,02</b>
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	USD	70	214 787,14	1,06
KEXXH4F00001 EURSEK-CME 0324	SEK	3	-4 933,41	-0,02
RFXXH4F00002 EURCHF-CME 0324	CHF	3	-6 889,16	-0,03
RPXXH4F00002 EURO FX. GB 0324	GBP	2	2 851,51	0,01

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

## PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, présentation faite du rapport du président et après lecture des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice de la SICAV clos le 29 décembre 2023, bilan, compte de résultat et annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée constate que le capital social de la SICAV MC FUNDS, s'élevait à 39 288 381,88€ le 30/12/2022, et était composé:

- De 42567,042 actions du compartiment MC MODERE, soit un capital de 6 564 757,92€
- De 88994,276 actions du compartiment MC LEADERS REACTIFS, soit un capital de 14 814 772,27€
- Pour le compartiment MC LEADERS DURABLES, d'un capital de 17 908 851,69€, soit :

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>
<u>Action NC</u>		
30/12/2022	14 329 659,72€	74 569,00
<u>Action IC</u>		
30/12/2022	3 579 191,97€	28,903

Elle constate que le capital social de la SICAV MC FUNDS, s'élève à 46 931 971,78€ le 29/12/2023, et est composé:

- De 65216,024 actions du compartiment MC MODERE, soit un capital de 10 511 989,18€
- De 87565,998 actions du compartiment MC LEADERS REACTIFS, soit un capital de 16 319 887,73€
- Pour le compartiment MC LEADERS DURABLES, d'un capital de 20 100 094,87€, soit :

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>
<u>Action NC</u>		
29/12/2023	16 303 241,35€	70 770,00
<u>Action IC</u>		
29/12/2023	3 796 853,52€	25,781

En conséquence, l'assemblée donne quitus de sa gestion au président pour cet exercice.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les sommes distribuables afférentes au résultat consolidé de l'exercice composé s'élèvent à -113 106,07€ . Elles sont composés du résultat net de l'exercice de - 93 354,34€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -19 751,73€. Elle décide d'affecter ces sommes comme suit :

- **pour le compartiment MC MODERE**, un résultat de -27 556,76€ composé du résultat net de l'exercice de -10 428,52€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -17 128,24€, soit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -27 556,76€.

Elle prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- **pour le compartiment MC LEADERS REACTIFS**, un résultat de -268 230,01€ composé du résultat net de l'exercice de -270 179,03€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 1 949,02€, Soit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -268 230,01€.

Elle prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- **pour le compartiment MC LEADERS DURABLES**, un résultat de 182 680,70€ composé du résultat net de l'exercice de 187 253,21€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -4 572,51€, Soit :

**Action IC** : Capitalisation pour un montant de 12 093,42€.

**Action NC** : Capitalisation pour un montant de 170 587,28€.

Elle prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Elle constate que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 661 880,69 €. Soit :

- -10 428,52€ pour le compartiment MC MODERE,

Elle décide d'affecter ces sommes comme suit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -19 762,18€.

Elle prend acte qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -270 179,03€ pour le compartiment MC LEADERS REACTIFS,

Elle décide d'affecter ces sommes comme suit :

**Action C** : Capitalisation pour un montant de -97 729,80€.

Elle prend acte qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 187 253,21€ pour le compartiment MC LEADERS DURABLES,

Elle décide d'affecter ces sommes comme suit :

**Action IC** : Capitalisation pour un montant de 147 298,29€.

**Action NC** : Capitalisation pour un montant de 632 074,38€.

Elle prend acte qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

Elle décide de mettre en paiement ces sommes les 24/04/2024 tous les actionnaires titulaires des actions C,C,IC,NC existant à cette date y auront droit.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en exécution de l'article L.227-10 du Code de Commerce et en approuve les conclusions.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.